

DÉNOMINATION

de l'avenue de Champel (Plainpalais)

Du 29 Septembre 1908

LE CONSEIL D'ÉTAT,

Sur la proposition des Départements des Travaux publics, des Finances et de l'Intérieur ;

ARRÊTE :

D'approuver la délibération du Conseil municipal de la Commune de Plainpalais en date du 28 Février 1908 par laquelle ce Conseil décide de donner le nom de *Avenue de Champel* au Chemin actuellement dénommé « Chemin de Champel ».

Certifié conforme :

Le Chancelier, Théodore BRET.
